

**Guide de la famille
et de l'écolier**
2021 - 2022



SOMMAIRE

	Édito	5
	Vos élus	6
	Portail familles	9
	La petite enfance	11
	L'école et le périscolaire	23
	La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur	55
	La prévention et les aides	69
	Les infos pratiques	81
	Index alphabétique	87



Rentrée scolaire à l'école du Petit-Chambord

ÉDITO

À Sceaux, les familles sont les principales bénéficiaires de l'action municipale. Les dépenses qui leur sont consacrées mobilisent 40% du budget communal, et plus de la moitié des agents communaux travaillent pour elles au quotidien. Il s'agit d'un choix clair et constant de la majorité municipale, affirmé depuis de longues années à travers les très nombreuses prestations proposées dans les domaines périscolaire, de petite enfance, des loisirs, de prévention ou encore de soutien à l'éducation. C'est aussi la capacité d'adaptation aux besoins de chaque famille qui est recherchée : par exemple, la souplesse dans les inscriptions (encore renforcée avec le nouveau portail) ou encore une tarification juste et équilibrée, proportionnelle aux ressources et tenant compte des charges des familles. La qualité de l'accueil des familles figure également parmi les priorités affichées dans le plan d'aménagement et de développement durable de Sceaux approuvé en 2010, qui facilite notamment l'extension des logements ou encore prévoit de nouveaux logements familiaux plus accessibles.

La ville de Sceaux poursuit ses efforts avec la volonté constante d'améliorer son offre de services. Elle présente ainsi un taux de près de 86 % de réponses positives aux demandes en accueil collectif, l'un des plus élevés en Île-de-France. Par ailleurs, la Ville a engagé un travail d'évaluation approfondie de l'organisation du temps de l'enfant et de la famille. L'éducation des enfants doit rester notre priorité : elle concerne à la fois les familles, la crèche ou l'école, et l'ensemble des structures municipales et associatives qui accueillent les enfants en dehors du temps scolaire. C'est l'idée du "continuum" éducatif, qui a permis de définir pour cette rentrée 2021 une nouvelle organisation du temps de l'enfant en préservant l'ensemble des activités périscolaires, et notamment les activités de la pause méridienne.

L'année scolaire 2020-2021 a été difficile pour les enfants, malgré l'engagement exceptionnel des enseignants et des personnels municipaux. À l'heure où ce texte est écrit, nous ne connaissons pas encore les modalités précises et les conditions sanitaires de la rentrée 2021. Quoi qu'il en soit, nous vous assurons de notre engagement total, élus et services municipaux, pour vous offrir, chaque jour, la meilleure qualité de vie possible et toujours mieux préparer l'avenir de nos enfants.



PHILIPPE LAURENT
Maire de Sceaux



CHANTAL BRAULT
Premier adjoint au maire
délégué à la Politique familiale
et de l'éducation,
à la jeunesse et à la prévention,
à la concertation
et à l'engagement citoyen

VOS ÉLUS

Philippe Laurent

Maire

Le maire reçoit sur rendez-vous à l'hôtel de ville.

Secrétariat : 01 41 13 33 06

Chantal Brault

1^{er} adjoint au maire

Politique familiale et de l'éducation, jeunesse et prévention, concertation, engagement citoyen

Jean-Philippe Allardi

2^e adjoint au maire

Culture, patrimoine, esthétique urbaine, campus urbain

Florence Presson

3^e adjointe au maire

Transitions, économie circulaire et solidaire

Francis Brunelle

4^e adjoint au maire

Action sociale, santé publique

Isabelle Drancy

5^e adjointe au maire

Finances et commande publique

Philippe Tastes

6^e adjoint au maire

Sports

Sylvie Bléry-Touchet

7^e adjointe au maire

Attractivité économique et tourisme

Patrice Pattée

8^e adjoint au maire

Espace public et mobilités

Monique Pourcelot

9^e adjointe au maire

Seniors, aidants, vie locale

Christian Lancrenon

Conseiller municipal délégué

Relations européennes et internationales

Roselyne Holuigue-Lerouge

Conseillère municipale déléguée

Logement, habitat et population

Jean-Pierre Riotton

Conseiller municipal délégué

Sécurité

Vous pouvez rencontrer vos élus sur rendez-vous au 01 41 13 33 00 ou sur sceaux.fr > contact

Les conseils participatifs locaux

Le conseil d'Enfants

Il est composé de 33 enfants issus des classes de CM1 et CM2, élus pour deux ans. Le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. Au cours de leur mandat, les jeunes élus participent à des réunions de travail organisées en commissions, ainsi qu'à trois réunions plénières présidées par le maire à l'hôtel de ville. Ils représentent l'ensemble de leurs camarades des classes élémentaires, découvrent le fonctionnement des institutions et s'engagent pour porter des projets citoyens ou solidaires. Force de propositions, les jeunes élus sont à l'origine de nombreux projets. Ils sont également associés aux événements citoyens tels que les commémorations nationales. Enfin, la Ville est à l'écoute du jugement qu'ils portent sur les repas qui leur sont servis à l'école.

Le conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant

Cette instance anime la réflexion et le débat sur les actions menées par la Ville en matière scolaire et périscolaire. Présidé par le maire, ce conseil comprend des représentants du conseil municipal, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, les directeurs d'école et des représentants des associations de parents d'élèves pour chaque école. Des membres de l'administration communale concernés par les sujets et des partenaires sont sollicités en fonction des problématiques spécifiques, dans l'objectif d'apporter leurs compétences professionnelles.

PORTAL FAMILLES SCEAUX.fr

MON ACTUEL ACTUALITE SONDAGES OFFRE DE DOCUMENTS PUBLICATIONS MISES A JOUR



Service Médical de Santé
Service Médical de Santé

TITULAIRE DU COMPTE



BUREAU
123 rue PIERRE
92120 SCEAUX
06 01 20 84 92
Membre Bureau de SCEAUX.fr

Bienvenue sur votre espace privé

100% de suite

MON TABLEAU DE BORD

- État des demandes
- Mes factures
- Mes cartes de
- Qualifier mes
- Editer de

MON QUOTIDIEN

- Etat des
- Historique de
- Approuver mes
- Simulation des
- Ajouter

Portail familles : le site fait peau neuve !

Depuis le 10 juin 2020, la Ville a déployé une nouvelle version de son Portail familles. Au menu : davantage de fonctionnalités et une nouvelle ergonomie pour faciliter et simplifier vos démarches.

De nouvelles fonctionnalités

Parmi les nouveaux services proposés par le Portail familles : un compte par parent (au lieu d'un compte par famille), la possibilité de créer soi-même un compte, de modifier facilement ses données personnelles, et de visualiser en un clin d'œil l'agenda de toutes les inscriptions, réservations et réalisations de vos enfants aux activités auxquelles ils sont inscrits. Grâce au nouveau site, les inscriptions sont facilitées : vous pouvez désormais effectuer en ligne la pré-inscription de vos enfants en crèche et l'inscription de vos enfants à l'école (maternelle et élémentaire). Les réservations (ALSH mercredis et vacances) sont simplifiées : en deux clics, vous pouvez réserver, modifier ou supprimer les réservations de vos enfants et vous voyez immédiatement le résultat sur le planning. Enfin, la facturation est elle-aussi facilitée, avec la possibilité de faire calculer votre quotient familial en ligne ou encore d'adhérer en ligne au prélèvement automatique.

Un site plus convivial

Plus pratique et plus complet, le nouveau Portail familles voit sa navigation simplifiée grâce à une présentation intuitive. En outre, il s'adapte aux différents types de supports (ordinateur, tablette, smartphone) et intègre les normes d'accessibilité les plus récentes à destination des personnes en situation de handicap. Cet espace est le vôtre, découvrez-le et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

Rendez-vous sur sceaux.espace-famille.net

La petite enfance



Crèche Les Musiciens

Les chiffres clés de la petite enfance (2020)

► Fonctionnement annuel des crèches municipales

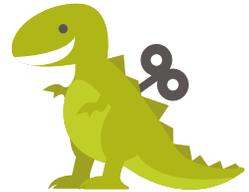
4,09 millions d'euros



Budget de fonctionnement

369

enfants accueillis
(+ 21 enfants accueillis
dans les crèches associatives
conventionnées avec la Ville)



86,5 %

Taux de réponse aux
demandes d'accueil

295 479

heures d'accueil par
90 agents municipaux

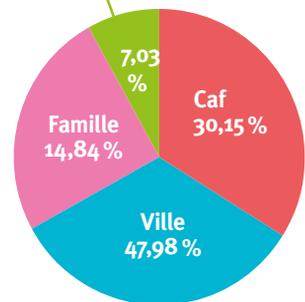
► Une place en crèche



17 286 euros

Coût moyen annuel

Département



► Un an au Ram-rap

83 matinées d'accueils-jeux au Ram-rap avec **97** enfants accompagnés par **40** assistantes maternelles et parentales.

Les modes d'accueil collectif

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Sceaux compte cinq structures collectives municipales. Elles ont pour mission de favoriser l'éveil et le bien-être des enfants, de veiller à leur santé et leur sécurité, et d'accompagner le passage du milieu familial à un environnement collectif. L'encadrement des enfants est assuré par un personnel qualifié, placé sous la responsabilité de la directrice. Des cuisiniers préparent les repas sur place. En outre, un médecin et une psychologue interviennent au sein de chaque établissement.

Les établissements proposent trois types d'accueil :

- l'accueil régulier à temps complet ou partiel d'un à cinq jours qui est formalisé par un contrat annuel ;
- l'accueil occasionnel, non planifié, qui s'organise en fonction des besoins ponctuels des familles et des places disponibles ;
- l'accueil d'urgence pour une période définie et après examen de la situation particulière de l'enfant et de sa famille.

Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de dix semaines et jusqu'à leur entrée en école maternelle, du lundi au vendredi de 8h à 18h30. Les équipements municipaux sont fermés entre Noël et le jour de l'An ainsi que trois semaines au mois d'août.

Le règlement de fonctionnement est consultable sur sceaux.fr › mon-quotidien › les-modes-daccueil-collectif

Renseignements : service Petite enfance au 01 41 13 33 00

Multi-accueil Charaire

Directrice : Christelle Albuisson
Jardin Blanche-Le-Chevallier
Capacité : 45 places

Multi-accueil de l'avenue de la Gare

Directrice : Aurélie Auer
12 avenue de la Gare
Capacité : 42 places

Multi-accueil des Blagis

Directrice : Yoldès Dajeau
10/12 rue du Docteur-Roux
Capacité : 51 places

Maison Les musiciens (ouverte depuis le 1^{er} janvier 2020)

Multi-accueil Clef de sol

Directrice : Isabelle Dudout

2 rue Albert 1^{er}

Capacité : 41 places

Multi-accueil Clef de fa

Directrice : Cloé Corbalan

2 rue Albert 1^{er}

Capacité : 41 places

ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS

Équipements conventionnés

La crèche parentale Les Fripounnets et la crèche collective Pom' d'api ont signé une convention avec la Ville qui finance une partie du coût de fonctionnement dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants scéens de moins de 3 ans.

Crèche parentale Les Fripounnets

Présidente : Milaine Kalai

1 passage des Vignerons

Tél. : 07 68 75 25 78

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Capacité : 12 enfants en accueil régulier.

Cette structure fonctionne grâce à l'implication des parents dans la garde des enfants et la gestion de la crèche.

Accueil collectif Pom' d'api

Directrice générale :

Jeannie L'Homme-Seymour

6 rue des Coudrais

Tél. : 01 55 52 10 81

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 7h30 à 19h30
- le vendredi de 7h30 à 17h30

Capacité : 46 places

Bureau et siège de l'association :

Président : Sylvain Verdier

25 rue Gambetta

BP 47 - 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 46 68 05 07 ou 01 47 02 15 29

lacomptine2@aol.com

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les pré-inscriptions

Pour toute demande de place en multi-accueil, les familles doivent d'abord créer leur espace personnel sur le portail familles : sceaux.espace-famille.net, puis créer leur composition familiale : enfant né, enfant à naître... Une fois cette étape validée, il faut constituer un dossier de demande en ligne.

La pré-inscription sur liste d'attente s'effectue à partir du début du sixième mois de grossesse.

Les documents suivants sont à joindre impérativement :

- extrait d'acte de naissance ou certificat de grossesse de l'enfant concerné ;
- justificatif d'activité professionnelle (pour une demande de 4 à 5 jours par semaine) ;
- deux justificatifs de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, taxe d'habitation recto/verso et/ou taxe foncière, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois ;
- un justificatif d'identité des parents ;
- un acte de naissance de chaque enfant à charge ;
- attestation de la Caisse d'allocations familiales des Hauts de Seine de moins de trois mois (Caf 92) mentionnant votre numéro d'allocataire et votre adresse sur Sceaux.

Pour compléter le dossier, la naissance de l'enfant doit obligatoirement être confirmée dans le mois qui suit auprès du service Petite enfance, au moyen de l'extrait d'acte de naissance transmis via le portail familles.

ÉQUIPEMENTS PRIVÉS

Crèche Or Haya

Directrice : Rivka Danow

28 avenue Georges-Clemenceau

Tél. : 01 55 52 04 68

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Capacité : 28 places

Crèche privée Les petites canailles

Président : Damien Tondelli

146 rue Houdan

Tél : 01 58 83 48 35

lespetitescanailles.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Capacité : 22 places

TARIFS DES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par la Caf. Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge. Le montant est ensuite calculé selon le nombre d'heures d'accueil contractualisées (toutes les heures réservées sont dues), déduction faite des semaines de congés réservés.

Les parents ayant un enfant en structure

d'accueil municipale doivent faire calculer le montant de leur participation familiale lors de la constitution du dossier, au service Finances/facturation, et le faire actualiser chaque année. Il est également possible de faire une estimation du coût de la prestation grâce à un simulateur disponible sur le Portail familles accessible sur sceaux.fr.

Exemples de tarification horaire (au 1^{er} janvier 2021) en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

COÛT D'UNE HEURE DE CRÈCHE	TAUX D'EFFORT	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾		8 539€	31 000€	46 744€	69 600€
Revenu mensuel ⁽²⁾		711,62€	2 937,84€	3 895,33€	5 800,00€
1 enfant à charge	0,0615 %	0,44€	1,81€	2,40€	3,57€
2 enfants à charge	0,0512 %	0,36€	1,50€	1,99€	2,97€
3 enfants à charge	0,0410%	0,29€	1,20€	1,60€	2,38€
4 à 7 enfants à charge	0,0307 %	0,22 €	0,90€	1,20€	1,78€
8 enfants et + à charge	0,0205 %	0,15 €	0,60€	0,80€	1,19€

⁽¹⁾ Les ressources annuelles sont déterminées par la Caf de la façon suivante :

Cumul des ressources nettes telles que déclarées perçues par l'allocataire et son conjoint au cours de l'année de référence :

- revenus d'activité professionnelle et assimilés, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables ;
- prise en compte des abattements/neutralisations en fonction de la situation des personnes (chômage indemnisé ou non, bénéficiaire du RSA...) ;
- déduction des pensions alimentaires versées.

NB : les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits.

⁽²⁾ Revenu mensuel : ressources annuelles /12

Pour les crèches associatives, la participation familiale mensuelle est calculée en fonction des critères de la Caf (revenus et nombre d'enfants), comme pour les crèches municipales. À cela s'ajoute une adhésion - et parfois une caution - demandée par l'association à chaque rentrée. Le plafond de ressources pris en compte est parfois différent.

Écolocrèches

Très engagée en faveur du développement durable, la Ville met en œuvre de nombreuses actions destinées à transformer progressivement ses multi-accueils en "écolocrèches" : sensibilisation des enfants à l'écologie dès le plus jeune âge, nature du mobilier, choix des jeux, utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, ou encore mise en place de repas valorisant les produits bio et de qualité...



Relais des assistantes maternelles et parentales (Ram-rap)

La garde à domicile ou chez une professionnelle

ASSISTANTES MATERNELLES

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été agréée par le Département. À Sceaux, le service de protection maternelle et infantile (PMI) des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'agrément, la formation et le suivi de ces professionnelles.

Obtenir la liste des assistantes maternelles agréées :

- relais assistantes maternelles et parentales (Ram-rap) : 01 78 76 44 76 / ram-rap@sceaux.fr.

Service des modes d'accueil individuel du Conseil départemental des Hauts-de-seine : 01 55 59 44 56 / sam.bourglareine-fontenay-sceaux@hauts-de-seine.fr

AUXILIAIRES PARENTALES

L'auxiliaire parentale prend en charge entre deux et quatre enfants chez son ou ses employeur(s) en cas de garde partagée. Elle n'a pas d'agrément de la PMI mais peut travailler en collaboration avec des associations de placement d'auxiliaires parentales.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET PARENTALES (RAM-RAP)

Il propose différents services pour les parents et futurs parents :

- informer, conseiller : modes de garde, droits et devoirs du particulier employeur ;
- accompagner : préparer un contrat, effectuer une démarche administrative, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : diffusion de la liste des assistantes maternelles agréées.

Pour les assistantes maternelles et parentales, le Ram-rap offre un lieu pour :

- informer, conseiller : droit du travail, évolution professionnelle, formations ;
- accompagner : favoriser l'éveil des enfants lors des accueil-jeux, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : partage d'expérience avec les autres professionnels.

Accueil-jeux

Le Ram-rap propose aux assistantes maternelles et parentales de participer à des temps d'activités plusieurs matinées par semaine avec les enfants qu'elles accueillent. Ces ateliers permettent de développer la motricité, la créativité et la curiosité de l'enfant. L'accueil-jeux est accessible de 9h à 11h30 (hors mercredis), sur inscription. La participation est gratuite.



Crèche des Blagis

Relais assistantes maternelles et parentales (Ram-rap)

3 rue Michel-Charaire

Animatrice et responsable : Véronique Le Marec

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h
- accueil-jeux de 9h à 11h30 (hors mercredis)

Permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Le Ram-rap est subventionné par la Caf qui a financé les travaux d'aménagement et participe chaque année aux frais de fonctionnement.

Bébé Dom 92

Le Département verse une aide sous la forme d'une allocation aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui ont recours à une auxiliaire parentale ou à une assistante maternelle agréée. Voir tableau des aides financières, p. 76.

L'école et le périscolaire



Fête des Ateliers

Les chiffres clés de la vie scolaire et périscolaire (2020-2021)

► Au quotidien, à Sceaux

1 884

enfants à l'école
à la rentrée 2020-2021

80 %

des élèves à la
pause méridienne



140

enfants aux centres
d'accueil du matin



287

enfants aux centres
d'accueil du soir

et

457

enfants à l'étude

► Pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs / Mini-séjours / Séjours 6-12 ans

197 enfants

120 enfants

48 jeunes

► Loisirs et découvertes toute l'année

303

enfants aux accueils
de loisirs le mercredi

6
millions euros

Budget de
fonctionnement annuel
des services municipaux
liés à la vie scolaire,
l'enfance et la jeunesse



Inscriptions scolaires

La définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires relèvent de la responsabilité du maire. Cependant, l'admission définitive à l'école maternelle ou élémentaire est prononcée par le directeur de l'école.

INSCRIPTION EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

Pour la scolarisation des enfants en petite section de maternelle - nés avant le 31 décembre 2019 – à la rentrée de septembre 2022, les inscriptions se dérouleront du lundi 3 janvier au vendredi 8 avril 2022. Elles s'effectueront en ligne sur le portail familles de la Ville.

Pièces à fournir :

- deux justificatifs de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, taxe d'habitation recto/verso et/ou taxe foncière, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois ;
- un justificatif d'identité des responsables légaux (pièces d'identité, passeports...) et tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- un acte de naissance de chaque enfant à charge dont l'enfant à inscrire ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires.

Une démarche à effectuer au plus tôt

L'inscription à l'école est à effectuer dès que possible. En effet, le nombre d'inscrits a une incidence directe sur les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes prononcées par la direction académique.

En cas de déménagement

Les familles qui déménagent ont pour obligation de déclarer leur changement d'adresse. Dans le cas d'un déménagement hors de Sceaux, si les enfants poursuivent leur scolarité au sein d'une école maternelle ou élémentaire publique à Sceaux, les prestations seront facturées à un tarif extérieur, appliqué à compter du premier jour du mois suivant le déménagement. En cas de déclaration tardive, la Ville appliquera le tarif extérieur à compter du mois du déménagement effectif et calculera une facture complémentaire pour la famille.

> Pour toute situation particulière ou si vous venez d'emménager à Sceaux, contactez le service Vie scolaire au 01 41 13 33 00 ou sceaux.fr > contact.

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour garantir les dommages causés ou subis par votre enfant, il est nécessaire de souscrire une assurance dite “responsabilité civile et individuelle d’accident”. Cette assurance, recommandée seulement pour les heures de classe, est obligatoire pour les autres activités : sorties et voyages scolaires, visites de musée, classes de découverte, accueils périscolaires et de loisirs, études dirigées et pause méridienne.

Vérifiez sur votre contrat d’assurance si les risques scolaires, péri et extra-scolaires sont bien inclus. À défaut, contactez votre assureur ou l’une des associations de parents d’élèves qui vous proposera un contrat d’assurance adapté. L’attestation d’assurance sera demandée par la direction de l’établissement scolaire.



Les établissements scolaires de Sceaux

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le nombre de classes envisagé pour chaque école est susceptible d'évoluer à la rentrée.

École maternelle des Blagis

Directeur : Laurence Ortheau
1 place des Ailantes
Tél. : 01 41 13 93 58
Nombre de classes : 7

École élémentaire des Blagis

Directeur : Frédéric Delamare
2 place des Ailantes
Tél. : 01 41 13 93 52
Nombre de classes : 14 et une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

École maternelle du Centre

Directrice : Nathalie Portal
7 rue Marguerite-Renaudin
Tél. : 01 41 13 93 63
Nombre de classes : 6

École élémentaire du Centre

Directrice : Brigitte Lamotte
6 rue Marguerite-Renaudin
Tél. : 01 41 13 93 60
Nombre de classes : 15

École maternelle des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Anne-Rozenn Martin
46 avenue de la Gare
Tél. : 01 41 13 93 03
Nombre de classes : 7

École élémentaire des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Viviane Bechet
48 avenue de la Gare
Tél. : 01 41 13 93 01
Nombre de classes : 12

École du Petit-Chambord (maternelle et élémentaire)

Directeur : Nicolas Lezer
6 et 8 allée de Trévise
Tél. : 01 41 13 92 97
Nombre de classes : 12 et une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

École Sainte-Jeanne-d'Arc (maternelle et élémentaire)

Directrice : Marie-Pierre Labatte
7 rue du Docteur-Berger
Tél. : 01 41 13 07 95
Établissement conventionné, sous contrat d'association avec la Ville qui participe aux frais de fonctionnement.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves en situation de handicap, l'ensemble des parties prenantes est mobilisé pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS) dès lors que la famille a saisi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Il est utile également de signaler le handicap en mairie au moment de l'inscription scolaire. Pour l'ensemble de vos démarches, vous pouvez être aidé par la coordinatrice Handicap au 01 41 13 33 00.

L'ULIS

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueille des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives. Installée à l'école du Petit-Chambord avec une implication forte de l'équipe pédagogique, l'Ulis permet aux enfants de bénéficier d'un enseignement adapté, en effectif réduit, tout en proposant des temps avec des enfants de leur âge. En effet, l'Ulis participe à certaines activités (sport, sorties, classes de découverte, etc.) avec les autres classes de l'établissement.

L'UPE2A

L'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), installée à l'école élémentaire des Blagis, est une classe élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par l'Académie. L'enseignant dispense des cours de français (12 heures par semaine), en effectif réduit. Les enfants retrouvent leur classe d'âge au sein de l'école pour les autres matières. À l'issue de cette classe d'intégration, les enfants peuvent, au choix, réintégrer leur école de secteur ou demander un maintien de scolarité à l'école élémentaire des Blagis par le biais d'une dérogation.

Services de l'Éducation nationale

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspecteur : Olivier Boissière
4-6 avenue du Parc
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01 46 60 13 32

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE (DASEN 92)

Directeur académique des services de l'Éducation nationale : Dominique Fis
167 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex
Tél. : 01 71 14 29 29
www.ac-versailles.fr

MÉDECINE SCOLAIRE

Ce service du ministère de l'Éducation nationale organise dans les établissements scolaires des actions d'éducation pour la santé. Il assure un bilan de santé au cours de la sixième année de l'enfant et participe à l'accueil des enfants présentant une maladie chronique ou un handicap, en collaboration avec la PMI et les réseaux de soins locaux.

> Consultations au centre médico-scolaire situé à l'école élémentaire des Blagis,
2 place des Ailantes

Prendre rendez-vous : santescolaire.sceaux@ac-versailles.fr ou 01 41 13 93 53.

RECTORAT

Rectrice : Charline Avenel
3 boulevard de Lesseps
78000 Versailles
Tél. : 01 30 83 44 44

Parents d'élèves et vie scolaire

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE : fédération des conseils de parents d'élèves

PEEP : parents d'élèves de l'enseignement public

Il existe également des groupements de parents indépendants. Les informations concernant chaque association sont affichées dans les écoles. Vous pouvez faire parvenir vos courriers aux associations à l'adresse de l'école.

CONSEILS D'ÉCOLE

Les conseils d'école, présidés par les directeurs, sont composés d'enseignants, du premier adjoint au maire délégué à la Politique familiale et de l'éducation, et de représentants de parents d'élèves. Les personnes qualifiées : psychologue scolaire, médecin, infirmière et intervenants agréés par l'Éducation nationale peuvent être invités à ces instances.



Remise de livre en grande section de maternelle

Des élections sont organisées en octobre dans chaque établissement pour désigner les représentants des parents au sein de ces conseils.

Chaque conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- statue sur le projet d'école proposé par l'équipe pédagogique ;
- peut donner son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école, son fonctionnement et les activités périscolaires (classes de découverte, études dirigées, animations, etc.).

ON SE "CARAPATTES" ?

Afin de sécuriser les déplacements à pied des enfants sur le chemin de l'école du Petit-Chambord et réduire la circulation automobile pour des raisons environnementales, la Ville a créé le dispositif "Carapattes". Les enfants sont déposés à des points fixes, desquels ils se rendent à l'école à pied, encadrés par des parents volontaires et identifiés.

> Renseignements / devenir accompagnateur : carapattes.sceaux@laposte.net.

Accompagnement scolaire et éducatif

Espace-relais

3 square de Bretagne

Cet espace s'adresse aux jeunes de 7 à 15 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d'aide aux devoirs. Pour certains élèves, un dispositif de tutorat peut être mis en place. L'implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l'enfant. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives.

> Renseignements : service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00 ou sceaux.fr

Centre social et culturel des Blagis (CSCB)

2 rue du Docteur-Roux

Le CSCB propose aux élèves des classes élémentaires, des collèges et des lycées une aide à la scolarité encadrée par des bénévoles. Le travail de ces derniers se fait en liaison avec les familles.

> Renseignements et inscriptions : CSCB au 01 41 87 06 10 ou cscblagis@wanadoo.fr.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Le Rased est un service public, gratuit, dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Il contribue à résoudre les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves, en collaboration avec les équipes pédagogiques.

> Rased Blagis-Sceaux, 2 place des Ailantes. Tél. : 01 41 13 93 55.

L'organisation des temps scolaire et périscolaire

Pour la rentrée 2021, qui se fera le 2 septembre, la ville de Sceaux a adopté pour les écoles maternelles et élémentaires l'organisation du temps suivante :

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MER-CREDI	ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du quartier Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h30 Départ échelonné de 16h30 à 18h30				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
VEN-DREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir

Temps scolaire : temps organisé par l'Éducation nationale

Temps périscolaire : temps organisé par la Ville

APC (Activités pédagogiques complémentaires) : organisées par les enseignants entre 11h30 et 13h30

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Une journée à l'école

ACCUEIL DU MATIN

Les accueils de loisirs sont ouverts (sauf le jour de la rentrée) dans les quatre groupes scolaires de la Ville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Trait d'union entre la famille et l'école, c'est un temps d'activités calmes qui est proposé aux enfants. Ils sont encadrés par des animateurs qu'ils connaissent et retrouvent sur le temps de la pause méridienne et le soir.

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2021, entre **18,33 euros** et **45,15 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (jusqu'à quatre séances maximum dans le mois) : **3,70 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2021. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2022.

PAUSE MÉRIDIDIENNE ET ATELIER

Restauration scolaire

Près de 120 personnes (directeurs d'école, animateurs et agents des écoles) participent au bon déroulement de ce service. 212 522 repas et 40 466 goûters, confectionnés et livrés par un prestataire extérieur, sont servis chaque année en liaison froide.

Les tarifs de la pause méridienne sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient entre **0,75 euro** et **8,64 euros (tarifs unitaires 2021)**. Ils incluent la fourniture du repas, son service, l'encadrement des enfants, ainsi que les ateliers. **Ces tarifs sont valables pour l'année 2021. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2022.**

Commission des menus

Le plus grand soin est apporté à l'élaboration des menus et au suivi de la qualité des repas. La commission des menus est composée de l'adjoint au maire délégué à la Politique familiale et de l'Éducation; de représentants du service Restauration-entretien; des directeurs d'école; de représentants d'associations de parents d'élèves; de jeunes élus du conseil d'Enfants; des responsables des offices de restauration et des animateurs référents sur le temps de midi, ainsi que de représentants de la société prestataire. Elle se réunit tous les deux mois afin d'examiner les propositions de menus et faire valoir toute observation en vue d'apporter des améliorations.



Fête des Ateliers

Allergies et troubles de santé : une attention particulière

La ville de Sceaux a mis en place, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, un protocole d'accueil individualisé (PAI) permettant l'accueil des enfants ayant un trouble de santé (allergies ou intolérances alimentaires, maladies chroniques, situation de handicap...) au sein des structures scolaires et périscolaires. En 2020-2021, 93 PAI ont été acceptés, dont huit paniers repas. Les enfants peuvent ainsi être accueillis au restaurant scolaire et y déjeuner avec leurs camarades sous la surveillance du personnel sensibilisé aux risques de réactions allergiques.

Recommandations pour la fourniture de paniers repas par les familles

En cas d'impossibilité exceptionnelle pour la Ville de fournir un repas à votre enfant sur le temps de la pause méridienne, il peut être demandé aux familles de fournir un panier repas froid.

Cette situation exceptionnelle est anticipée par une communication en amont via le Portail familles.

Ateliers

Les ateliers sont organisés sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Les enfants peuvent participer librement aux ateliers. Leur coût est inclus dans le prix de la pause méridienne.

... en maternelle

Activités proposées pour les enfants de moyenne et grande section : parcours motricité, jeux sportifs, activités manuelles, contes, jeux de société, jeux musicaux, parcours sportifs, théâtre/marionnettes, ludothèque, couture, jeux anciens, jeux extérieurs, jeux d'imitation, jeux libres, jeux de construction. Pour les classes de petites sections, un temps de repos est proposé.

... en élémentaire

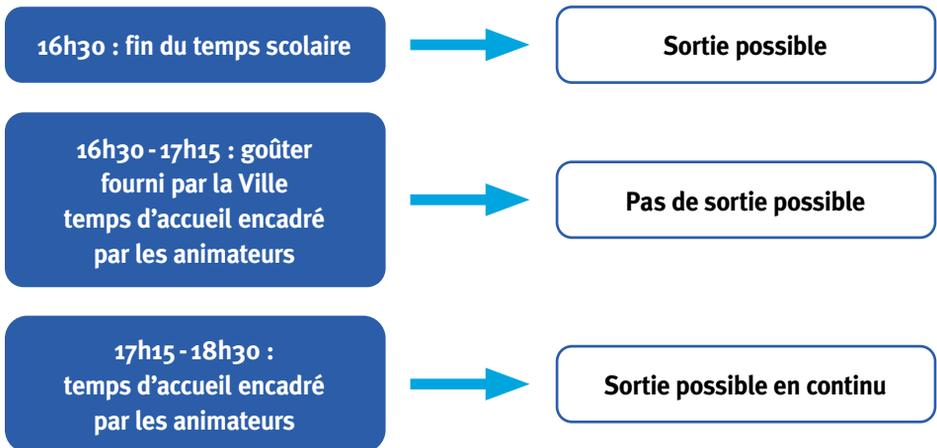
Activités proposées : origami, calligraphie, tissage, théâtre, informatique, danse, ludothèque, contes, tennis de table, peinture, échecs, multisports, sports collectifs, arts du cirque, loisirs créatifs, bibliothèque, mosaïque, jeux de construction. L'organisation des ateliers peut différer d'une école à l'autre en fonction des projets des équipes pédagogiques, des intervenants et des locaux disponibles.

ACCUEIL DU SOIR DES ÉCOLES MATERNELLES

Les accueils de loisirs sont ouverts au sein de toutes les écoles maternelles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la Ville. La réservation se fait le matin même à l'école, les enfants inscrits retrouvent les animateurs avec lesquels ils ont partagé la pause méridienne. Après le goûter (fourni par la Ville), ils peuvent participer à des activités et jeux collectifs ou individuels. Les familles peuvent récupérer l'enfant après la classe à 16h30 ou, de manière continue, entre 17h15 (après le goûter) et 18h30.

Les tarifs sont fixés à partir du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2021, entre **20,93 euros** et **52,23 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : **5,13 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2021. Ils sont susceptibles d'être révisés à compter du mois de janvier 2022.

Attention : tout retard après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).



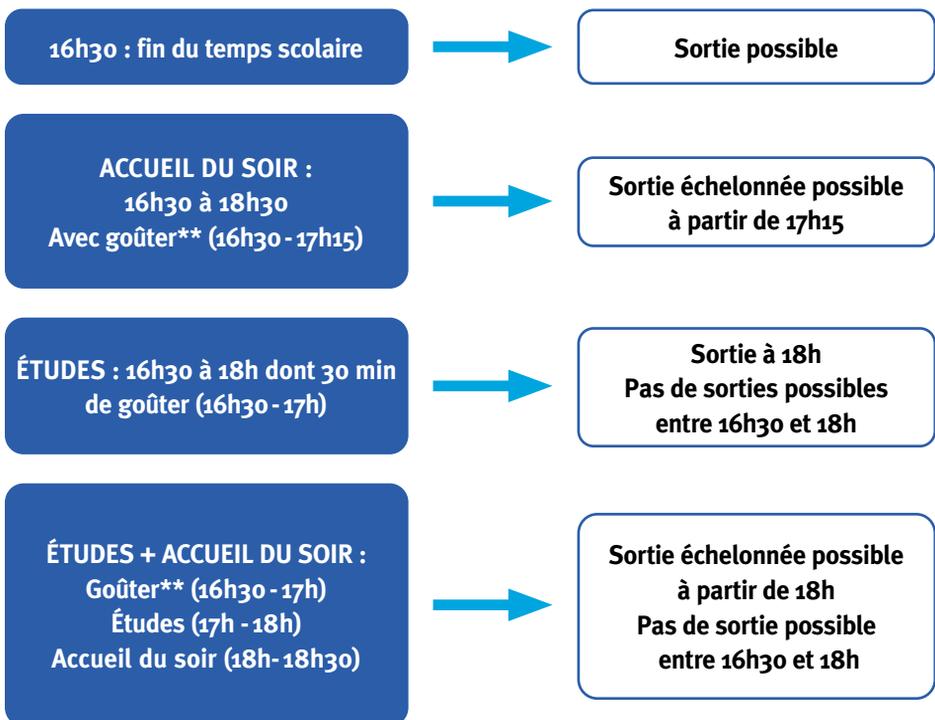
ACCUEIL DU SOIR DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants après la classe à 16h30.

Si ce n'est pas le cas, 3 possibilités s'offrent aux familles :

- accueil du soir ;
- études dirigées ;
- études dirigées + accueil du soir.

Attention : tout retard après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).





Activités à l'école

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Sceaux bénéficient, pendant le temps scolaire, d'activités sportives, culturelles et de prévention organisées par la Ville, en lien avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants et avec le concours de différents partenaires.

SPORT

Éducation physique et sportive (EPS)

La Ville finance, pour toutes les classes élémentaires publiques, une heure hebdomadaire d'éducation physique et sportive. Trois éducateurs sportifs interviennent ainsi dans les écoles au côté de l'enseignant. Cet enseignement est complété par des rencontres sportives annuelles entre les écoles, en octobre, réunissant toutes les classes de la grande section de maternelle au CM2.

Apprentissage de la natation

Les enfants scolarisés en CP, CE1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine des Blagis sur le temps scolaire. Leur encadrement et leur sécurité sont placés sous la responsabilité de l'enseignant et des éducateurs brevetés d'État.

La Ville prend en charge le financement du transport pour les écoles les plus éloignées.

CULTURE

Bibliothèque

La Bibliothèque accueille les classes avec leur enseignant pour des séances de conte, de présentation et prêt de livres, d'expositions ou de recherches documentaires. L'écoute musicale active est proposée pour les maternelles et les CP. La Bibliothèque propose également une offre numérique pour les CE2 et CM1.

Par ailleurs, la bibliothèque du Centre social et culturel des Blagis (CSCB) accueille les enfants des crèches une fois par semaine pour des séances d'éveil autour du livre.

École et cinéma

“École et cinéma” est un dispositif pédagogique qui permet aux élèves la découverte de films dans un objectif d'éducation à l'image. Le cinéma municipal Trianon accueille toute l'année les classes inscrites au dispositif.

Musique et danse

Soucieuse d'introduire la musique de haut niveau au sein de ses écoles, la Ville permet aux enfants de la petite section de maternelle au CE2 de recevoir une initiation musicale ou corporelle assurée par des intervenants du conservatoire de Sceaux/Bourg-la-Reine (CRD) agréés par le ministère de l'Éducation nationale. En cycle 3 (CM1 et CM2), les élèves participent aux concerts des "grands élèves" du CRD et certains de ces grands élèves interviennent dans les écoles.

Spectacles et musée à Sceaux

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent assister à des spectacles au théâtre Les Gémeaux/Scène nationale, dans le cadre de la programmation dédiée au jeune public (une participation est demandée). Le musée du domaine départemental de Sceaux propose également des animations auxquelles les enseignants peuvent s'inscrire.

INTERNET ET LE NUMÉRIQUE

La Ville équipe et gère pour chaque école élémentaire une salle informatique dotée de postes multimédia, imprimantes laser et scanners. Toutes les écoles sont reliées à Internet par une connexion sécurisée.

Tableau blanc interactif (TBI)

La Ville a doté toutes les écoles élémentaires d'un TBI. Ces derniers ont été installés dans la bibliothèque ou dans la salle informatique afin qu'ils soient accessibles pour chaque classe.

"Permis Internet"

Ce programme national de responsabilisation des enfants vise à permettre un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Destiné aux élèves de CM2, ce dispositif pédagogique a été mis en place à Sceaux à la rentrée 2015. Il est animé par un officier de prévention de la police nationale qui remet aux enfants un "permis Internet" à la fin de l'année.

CODE DE LA ROUTE

"Permis piéton"

Le "Permis piéton" est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant. Les élèves de classes de CE2 des écoles de la ville y participent. Ce dispositif est organisé conjointement avec le commissariat de Châtenay-Malabry, la Ville et la direction académique des services de l'Éducation nationale.

“Permis cycliste”

Les élèves de CM2 des écoles de la ville bénéficient d'une sensibilisation aux risques de la circulation à vélo, réalisée par la Ville et la direction académique des services de l'Éducation nationale. L'enseignement théorique est ensuite mis en pratique dans le cadre d'un parcours vélo.

CLASSES DE DÉCOUVERTE - VOYAGES SCOLAIRES

La Ville favorise depuis de nombreuses années les départs volontaires en classes de découverte. Chaque année, de nombreux enfants des écoles de Sceaux partent avec leurs enseignants pour travailler dans un autre cadre que celui de l'école. Ils découvrent un environnement à thème pendant cinq jours et quatre nuits. En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les départs en 2021 ont dû être annulés. Afin d'alléger la participation des familles aux revenus les plus modestes, la Ville prend à sa charge entre 20% et 85% du coût du séjour. Les élèves de grande section des écoles maternelles profitent quant à eux des journées d'excursion, celles-ci sont entièrement financées par la Ville (le transport et les entrées).

Le mercredi et les vacances scolaires

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Parties prenantes du projet éducatif de la Ville, les accueils de loisirs ont pour mission de favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Dans le cadre d'un projet pédagogique annuel, les projets d'activités sont élaborés autour d'un thème fédérateur décliné sous des angles multiples : activités manuelles, plastiques, de motricité, culturelles mais aussi sorties, grands jeux d'aventure, etc. Les familles sont fréquemment invitées à découvrir les équipements et les réalisations des enfants lors des journées ou soirées "portes ouvertes".

Le mercredi

Les enfants domiciliés à Sceaux sont accueillis les mercredis de 7h30 à 18h30 au sein de chaque quartier :

- groupe scolaire des Blagis : accueil de loisirs des Blagis (4 place des Ailantes) ;
- groupe scolaire du Centre : les élémentaires sont accueillis au club de loisirs (8 quater rue Marguerite-Renaudin), les maternelles sont accueillis à l'école maternelle (7 rue Marguerite-Renaudin) ;
- groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel : centre d'accueil des Clos (46 avenue de la Gare) ;
- groupe scolaire du Petit-Chambord : école du Petit-Chambord (6 et 8 allée de Trévise).

Les inscriptions administratives et les réservations en accueil de loisirs s'effectuent depuis le Portail familles comme suit :

- 1** Inscription administrative à l'activité ALSH du mercredi de 7h30 à 18h30. Cette inscription vaut pour l'année scolaire.
- 2** Réservation sur calendrier au plus tard le lundi de la semaine précédente. Passé ce délai, le tarif est doublé. Pour faciliter les démarches, le portail permet aux familles de faire des réservations à l'année ou selon une récurrence à leur convenance.
- 3** Modification, annulation possible au plus tard le lundi de la semaine précédente sans facturation. Au-delà de ce délai, la journée non consommée est facturée (hors présentation d'un justificatif médical sous 5 jours ouvrés).

À noter :

- Toute modification doit se faire sur le Portail familles dans les délais mentionnés ci-dessus.
- Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation d'un certificat médical.

Pendant les vacances

La Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans de 8h à 18h30. Les enfants scéens, nés en 2019, pourront bénéficier de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2022.

Les inscriptions administratives, les réservations et annulations sont à effectuer sur le portail familles de la Ville. D'une façon générale, début des réservations environ 2 mois avant le début de chaque période de vacances scolaires et clôture des réservations 15 jours avant le début des vacances. Le service Animation vous informe régulièrement par courriel des délais, des dates d'ouverture et de clôture des réservations pour chaque période de vacances scolaires. Vous pouvez également retrouver ces informations sur le portail familles (rubrique *Actualités*) et dans le *SceauxMag*.

Activités associatives : pensez aux coupons Enfants !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 5 à 11 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec des associations locales : voir tableau des aides financières, p. 78.



Mini-séjour d'été

Vacances scolaires automne, hiver, printemps et été (juillet) :

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h30 dans leur structure de quartier jusqu'en CE2 sauf les enfants scolarisés au Petit Chambord accueillis aux Blagis.

Les enfants scolarisés en CM1, CM2 et 6^{ème} sont accueillis au Club de loisirs selon l'organisation suivante :

- Enfants scolarisés dans les groupes scolaires des Blagis et du Petit-Chambord (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : **ALSH des Blagis**, 4 place des Ailantes ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Clos Saint-Marcel (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : **ALSH des Clos Saint-Marcel**, 46 avenue de la Gare ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre, (petite, moyenne et grande section) : **École maternelle du Centre**, 7 rue Marguerite Renaudin ;
- Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre (CP, CE1 et CE2) : **ALSH du Centre**, 8 quater rue Marguerite Renaudin ;
- Tous les enfants (CM1, CM2 et 6e) : **Club de loisirs**, 8 quater rue Marguerite Renaudin.

	8h - 18h30	
LUNDI	ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du quartier jusqu'au CE2 sauf les enfants scolarisés au Petit-Chambord accueillis au centre de loisirs des Blagis	
MARDI		
MERCREDI		ALSH - Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du Centre pour les CM1-CM2 et 6^{ème}
JEUDI		Arrivée échelonnée de 8h à 9h30
VENDREDI		Départ échelonné de 16h30 à 18h30

Tarifs 2021

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial :

- mercredis : entre **1,55 euro** et **23,55 euros** (tarifs à la journée, repas et goûter inclus) amplitude d'ouverture du centre : 7h) ;

Attention : tout retard de l'enfant est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).



Stage multisports

STAGES MULTISPORTS SCÉENS (SMS)

La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes. Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. Les stages se déroulent principalement au site sportif et de loisirs des Blagis (26 bis avenue Jean-Jaurès) de 9h30 à 16h30. L'organisation des journées est coordonnée par la Ville. Le repas est à prévoir par la famille.

Les inscriptions sont ouvertes un mois et demi avant le démarrage des stages et se terminent une semaine avant. Le nombre de places étant limité à 36, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La fiche d'inscription peut être retirée à l'hôtel de ville ou à l'accueil info mairie Les Blagis ou encore téléchargée depuis sceaux.fr.

Tarifs 2021

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial pour les Scéens et selon un tarif forfaitaire pour les non Scéens avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Dans le cadre des accueils de loisirs, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. Ils sont organisés pendant les vacances d'été et encadrés par les animateurs connus des enfants. Au programme : poney, cirque, jeux, etc. Les programmes et les modalités d'inscriptions sont communiqués environ un mois avant la période d'inscription.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'hiver pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. En 2020, afin d'alléger la participation des familles les plus modestes, la Ville a pris à sa charge jusqu'à 85% du coût du séjour. Les programmes décrivant les séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur sceaux.fr.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.



Miniséjour : activité karting

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale. Le tarif payé par chaque famille est proportionnel à son quotient familial et s'ajuste donc à l'évolution des ressources et de la situation familiale. Les familles percevant l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH) sont facturées au taux d'effort immédiatement inférieur pour l'enfant accueilli en crèche.

Pour le calcul du quotient familial de l'année civile 2021, effectuer cette démarche :

- **soit sur le portail familles** : rendez-vous sur votre compte « sceaux.espace-famille.net » rubrique « mon quotidien – Autres démarches – Facturation : Demande de calcul du QF » et complétez votre demande de calcul du quotient familial en joignant les documents mentionnés ci-après :

- **soit au service Finances/facturation** – rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – 122 rue houdan munis des documents mentionnés ci-après :

- deux justificatifs de domicile :
 - **justificatif 1** : la taxe d'habitation de la résidence principale 2020 (ou assurance habitation si la famille a emménagé après le 1^{er} janvier de l'année 2020) ;
 - **justificatif 2** : pour les locataires : une quittance de loyer de moins de trois mois ; pour les propriétaires : le dernier avis de la taxe foncière 2020 (ou acte notarié d'acquisition de la résidence principale, si la famille a emménagé après le 1^{er} janvier de l'année 2020) ;
- l'avis "primitif" d'imposition ou de non-imposition de l'année 2020 (relatif aux revenus de l'année 2019) de toutes les personnes vivant au foyer ;
- l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de résidence à Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations. À défaut, le numéro d'allocataire et le code confidentiel (permettant d'éditer le document sur place) ;
- tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (en cas de séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ;
- la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

Vous pouvez également faire une estimation de votre quotient familial grâce à un simulateur disponible sur le Portail familles.

En cas de séparation, les deux parents restent payeurs solidaires des factures émises par la Ville. S'ils souhaitent que l'un des parents ne soit plus payeur solidaire, ils doivent effectuer une démarche conjointe auprès du service Finances/facturation.

La présence des deux parents est requise. Les deux parents peuvent également adresser une demande écrite individuelle. Dans ce cas, chaque parent sera rappelé par le service pour confirmation.

Le quotient familial s'applique à compter du 1^{er} jour du mois suivant le calcul. Si un événement particulier intervient (naissance, etc.), il est nécessaire de faire réactualiser le quotient familial. Ainsi, par exemple, si une famille déclare une naissance le 15 septembre, le quotient familial nouvellement calculé s'appliquera aux tarifs à compter du 1^{er} octobre et à la facture émise vers le 12 novembre qui reprend les consommations de ce mois d'octobre.

À noter :

- La Ville n'applique pas de rétroactivité de calcul des quotients familiaux ou de ressources familiales.
- Sauf exception, il n'est pas appliqué de réduction ou de re-calcul sur les factures déjà émises.

Exemples de calcul de quotients familiaux en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾	14 400€	38 800€	70 800€	86 000€
Revenu mensuel ⁽²⁾	1 089,84€	2 937,84€	5 357,60€	6 513,72€
2 adultes et 1 enfant (3 parts)	363,28€	979,28€	1 785,87€	2 171,24€
2 adultes et 2 enfants (4 parts)	272,46€	734,46€	1 339,40€	1 628,43€
2 adultes et 3 enfants (5,5 parts)	198,15€	534,15€	974,11€	1 184,31€
2 adultes et 4 enfants (7 parts)	155,69€	419,69€	765,37€	930,53€

⁽¹⁾ Ressources annuelles avant impôt (base 10 % d'impôt), y compris allocation de la Caf.

⁽²⁾ Revenu mensuel net d'impôts, allocations de la Caf comprises.

Exemples de tarifs (année 2021) de diverses prestations pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, avec des ressources différentes :

ACTIVITÉS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE B 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE C 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE D 2 ADULTES 2 ENFANTS
Quotient familial	< à 272,45€	272,46€	734,46€	1339,40€	1628,43€
Accueil matin ⁽¹⁾ (forfait mensuel)	18,33€	18,33€	27,03€	38,93€	45,15€
Pause méridienne ⁽²⁾ (unité)	0,75€	0,75€	3,86€	7,45€	8,64€
Accueil du soir maternel ⁽³⁾ (forfait mensuel)	20,93€	20,93€	31,47€	45,41€	52,23€
Études dirigées / accueil du soir élémentaire ⁽³⁾ (forfait mensuel)	13,33€	13,33€	22,69€	33,30€	36,62€
ALSH* Mercredi : inscription et repas ⁽⁴⁾ (unité)	1,55€	3,38€	10,15€	18,19€	23,55€
ALSH* Vacances : inscription et repas ⁽⁴⁾ (unité)	1,55€	5,09€	10,15€	18,19€	23,55€

⁽¹⁾ Tarif au forfait à partir de cinq séances dans le mois.

⁽²⁾ Tarif unitaire.

⁽³⁾ Tarif au forfait à partir de cinq séances dans le mois.

⁽⁴⁾ Tarif unitaire (inscription à l'année ou ponctuelle).

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

À noter : les tarifs indiqués dans ce guide sont valables pour l'année 2021 et sont susceptibles d'être révisés en 2022.

Calendrier des permanences du service Finances/facturation :

- 2021 : 20-27/11, 4-11/12.
- 2022 : 8-29/01, 12/02, 25/06.

the 1990s, the incidence of dengue fever has increased in many tropical and subtropical regions, including Hong Kong [1].

There are four serotypes of dengue virus, which are highly antigenically distinct. The four serotypes are distributed worldwide, but their relative proportions vary geographically. In Hong Kong, the four serotypes were first identified in 1968, and since then, the serotypes have been circulating in the community [2].

There are two main forms of dengue infection: dengue fever and dengue haemorrhagic fever (DHF). The clinical manifestations of dengue fever are nonspecific, and are characterized by a high fever, headache, muscle and joint pain, and a skin rash. DHF is a more severe form of dengue infection, and is characterized by a high fever, headache, muscle and joint pain, and a skin rash, as well as bleeding manifestations, such as nosebleeds, gum bleeding, and bleeding from the gastrointestinal tract.

The clinical manifestations of dengue fever and DHF are nonspecific, and are often confused with other febrile illnesses, such as influenza, malaria, and typhoid fever. The diagnosis of dengue fever and DHF is usually based on the clinical manifestations, and the presence of a recent travel history to a dengue-endemic area. The diagnosis can be confirmed by the detection of dengue virus in the blood, or the presence of dengue-specific antibodies in the serum.

The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another. The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters.

The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another. The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters.

The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another. The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters.

The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

The mosquito is typically found in urban areas, and is most active during the day. The mosquito is typically found in areas with standing water, such as in flower pots, discarded tires, and in clogged gutters. The transmission of dengue virus is primarily by the bite of an infected mosquito. The mosquito is the only vector of dengue virus, and the mosquito is responsible for the spread of the virus from one person to another.

La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur

Avec deux cités scolaires, un lycée des métiers, un collège privé, une faculté, un institut universitaire de technologie et une école d'ingénieurs, ce sont près de 14.000 élèves qui étudient à Sceaux et représentent les talents de demain. La ville de Sceaux, en application de sa politique en direction des familles et de la jeunesse, propose différents équipements et événements pour ces jeunes. Des opérations de prévention sont également proposées chaque année.

Établissements du secondaire

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des établissements.
Les établissements secondaires sont gérés par le Département ou la Région.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Cité scolaire Lakanal

Provisseure : Corinne Raguideau
Provisseur adjoint du lycée (classes préparatoires aux grandes écoles) :
Luis Cardoso
Provisseur adjoint du lycée :
Thomas Chaudouard
Principal adjoint du collège :
Manuel Jack
3 avenue du Président Franklin-Roosevelt
Tél. : 01 41 87 20 00
Collège : 0921784p@ac-versailles.fr
Lycée : 0920145h@ac-versailles.fr
lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

Lycée des métiers Florian

Provisseur : Denis Perrot
Provisseure adjointe : Nadège Crochemar
9 bis rue de la Marne
Tél. : 01 41 87 02 20
ce.0920170k@ac-versailles.fr
lyc-florian-sceaux.ac-versailles.fr

Cité scolaire Marie-Curie

Provisseur : Étienne Recoing
Provisseur adjoint du lycée :
Mamadou Dramé
Principale adjointe du collège :
En attente de nomination
1 rue Constant-Pilate
Tél. : 01 41 87 81 81
Collège : ce.0921785r@ac-versailles.fr
Lycée : ce.0920146j@ac-versailles.fr
lyc-marie-curie-sceaux.ac-versailles.fr

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Externat Sainte-Jeanne-d'Arc (collège)

Directeur : Frédéric Gautier
27 rue des Imbergères
Tél. : 01 41 13 07 87
externat@jeanne-darc-sceaux.org
jdas.org
Établissement sous contrat d'association

CONSEILS D'ADMINISTRATION DU SECONDAIRE

Les conseils d'administration du secondaire (collèges et lycées) sont présidés par le chef d'établissement. Ils sont composés d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'Éducation nationale, de représentants de la ville de Sceaux, le cas échéant, du Département ou de la Région.

Chaque conseil d'administration :

- émet avis et suggestions sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et sur les questions concernant la vie scolaire ;
- vote le règlement intérieur et le budget.

> Pour tout renseignement, contacter l'établissement concerné.

Accompagnement à la scolarité

Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont proposés pour les élèves des écoles élémentaires et les collégiens par l'Espace-relais et jusqu'au baccalauréat par le centre social et culturel des Blagis : voir page 33.



Informations et orientation

CIO DE MONTROUGE

24 rue Arthur-Auger

92120 Montrouge

Tél. : 01 46 57 24 75 - cio-montrouge@ac-versailles.fr

Lieux d'écoute, de conseil et d'information sur les métiers, les formations et les études, le CIO est un service public gratuit de l'Éducation nationale ouvert à tous, jeunes et adultes, avec ou sans rendez-vous.

MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI VALLÉE SUD - GRAND PARIS (MDEE)

Emploi - Insertion

42 avenue Aristide-Briand

92160 Antony

MDEE : 01 55 59 44 90 / Mission locale : 01 55 59 44 95 / Espace insertion : 01 55 59 44 97
mdee-valleesud.fr

LA MDEE coordonne et initie des projets en faveur de l'emploi en partenariat avec les acteurs locaux. Elle regroupe les activités d'une mission locale (service dédié aux jeunes de 16 à 25 ans), d'un espace Insertion (service dédié aux bénéficiaires du RSA) et d'un service aux entreprises comme aux créateurs d'entreprise. Son offre de service est complétée par la présence au sein du même site (Emploi - Insertion) de trois agences Pôle Emploi : Pôle emploi local, Pôle emploi cadres et Pôle emploi services spécialisés.

TEMPS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS À LAKANAL ET À MARIE-CURIE

La ville de Sceaux a établi un partenariat avec la cité scolaire Lakanal et la cité scolaire Marie-Curie comprenant la création d'un temps d'accueil des collégiens. Ce dispositif offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de rencontrer un professionnel de la jeunesse pour aborder avec lui des questions d'ordre scolaire, familial ou personnel. Un temps d'échange anonyme et confidentiel, qui permet d'exprimer librement ses préoccupations.

Permanences durant la période scolaire :

- au collège Lakanal : mardi et vendredi de 11h30 à 14h
- au collège Marie-Curie : lundi de 11h30 à 14h

> Contact auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.



Le temps libre

LES ATELIERS

20 rue des Imbergères

Tél. : 01 41 13 32 95

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande exprimée par le conseil de Jeunes, la Ville a aménagé cet espace pour permettre aux jeunes scolarisés de la 5^e à la terminale domiciliés ou scolarisés à Sceaux de se retrouver en dehors des lieux scolaires ou du domicile familial. Un lieu situé en plein cœur de ville, à proximité des équipements culturels, où les adolescents peuvent échanger avec les animateurs, s’amuser ou étudier.

Horaires d’ouverture :

- en période scolaire : les mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h et les mercredis et samedis de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

L'ESPACE-RELAIS

3 square de Bretagne

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

Cet espace s’adresse aux jeunes de 7 à 15 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d’aide aux devoirs et tutorat. L’implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l’enfant. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives et s’impliquer dans des actions citoyennes.

LA ROTONDE

48 bis rue de Bagneux

Tél. : 01 41 13 32 94

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande des jeunes du quartier des Blagis à travers la démarche participative “Parlons ensemble de Sceaux”, la Ville a ouvert un espace dédié aux adolescents et jeunes majeurs. Ce lieu d’accueil, d’information et d’orientation leur permet de se retrouver et participer à des activités. Ils ont la possibilité d’être accompagnés individuellement dans leurs projets. Enfin, l’aménagement des locaux (espace informatique et espace téléviseur, baby-foot, etc.) privilégie la convivialité.



Défi de Sceaux

Horaires d'ouverture :

- en période scolaire : du mardi au samedi de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

TEMPS FORTS

La ville de Sceaux propose de nombreux événements pour les jeunes Scéens. À titre d'exemple, le Défi de Sceaux propose un tournoi d'épreuves sportives aux collégiens. Quant au Vide-greniers, il permet aux collégiens et lycéens de vendre des affaires en bon état qu'ils n'utilisent plus. Par ailleurs, des séjours linguistiques ou sportifs et des voyages de découverte sont proposés lors des vacances d'été. Sceaux Gaming est aussi un moment fort de l'année qui permet aux jeunes de se divertir en découvrant des espaces numériques inédits.

Activités associatives : pensez aux coupons Jeunes !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 12 à 18 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec de nombreuses associations locales : voir tableau des aides financières, p. 78.

Dans le domaine de la solidarité internationale, l'opération Projeunes permet aux Scéens de 15 à 28 ans de présenter des projets recouvrant une dimension d'intérêt général. Étudiés par un jury, les projets les plus porteurs bénéficient d'une aide financière de la Ville.

FOCUS JEUNES

Ce dispositif de prévention dans les domaines de la santé et de la citoyenneté s'adresse aux adolescents et à leurs parents. Des interventions (conférences, soirées débats...) sont organisées chaque année par la Ville et ses partenaires (établissements scolaires, clinique Dupré...). Focus Jeunes est aussi un événement de divertissement qui réunit les jeunes et leurs familles.

SCEAUX GAMING

Sceaux gaming est un événement annuel consacré aux jeux vidéo et aux nouvelles technologies. Retrogaming, tournois ou encore démonstrations de réalité virtuelle sont autant d'occasions de venir se mesurer à d'autres joueurs dans un esprit convivial.



Mini-séjour d'été

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Chaque été, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux jeunes de 12 à 18 ans domiciliés à Sceaux. Ils sont organisés au mois de juillet.

Les programmes et les modalités d'inscriptions sont communiqués environ un mois avant la période d'inscription.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'été pour les enfants âgés de 12 à 18 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. En 2020, en raison de la crise sanitaire, les séjours de vacances ont été annulés. Les programmes décrivant les séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur sceaux.fr.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles.

Enseignement supérieur

Faculté Jean-Monnet

Université Paris Sud

Droit-Économie-Gestion

Doyen : Boris Bernabé

54 boulevard Desgranges

Tél. : 01 40 91 17 00

jm.u-psud.fr

Institut universitaire de technologie de Sceaux (IUT)

Directeur : Virginie Demulier

8 avenue Cauchy

Tél. : 01 40 91 24 99

iut-sceaux.u-psud.fr

EPF, école d'ingénieur-e-s

Directeur : Jean-Michel Nicolle

3 bis rue Lakanal

Tél. : 01 41 13 01 51

epf.fr

SCEAUX  CAMPUS

SCEAUX CAMPUS

La consultation “Parlons ensemble de Sceaux” menée en 2012 a révélé une attente forte de la part des habitants pour valoriser et développer les contacts avec la population étudiante. De leur côté, les étudiants marquent un fort attachement à leur école et souhaitent mieux connaître la ville dans laquelle ils étudient. Ce constat a abouti à la démarche “Sceaux campus” par laquelle la Ville cherche à favoriser des relations plus intégrées entre les établissements d'enseignement supérieur, les habitants et les étudiants.

La Ville a ainsi développé des services adaptés à ces derniers, notamment en matière de logement. Conformément aux orientations fixées par le plan local d'urbanisme (PLU), elle a réalisé une résidence étudiante. Deux nouvelles résidences ont ouvert leurs portes à la rentrée 2019. Deux conventions avec les associations Héberjeunes et Ensemble2générations ont également permis de développer le logement intergénérationnel. Par ailleurs, chaque année, de nombreuses actions permettent de développer la vie étudiante : aide financière aux familles modestes ayant un étudiant à charge ; organisation d'événements culturels ; encadrement de projets tutorés ; un accueil spécifique pour les nouveaux étudiants avec des visites guidées de la ville ; l'opération “Les Scéens vous accueillent” et la nuit des étudiants du Monde.

> Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00.

Résidence étudiante Édouard-Depreux

58 boulevard Desgranges

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

Fruit d'un partenariat avec la Ville et l'office public communal de l'habitat (l'activité reprise par la Société d'économie mixte (Sem) Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et maître d'ouvrage de l'opération, la résidence Édouard-Depreux est située à proximité de la faculté Jean-Monnet et propose 71 studios d'un peu plus de 20m². Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Résidence étudiante Le Tocqueville

4 sentier de Fontenay

Tél. : 01 41 13 80 25

Gestionnaire : Studélites (studelites.com)

Cette résidence privée, située en bordure de la Coulée verte face à la faculté Jean-Monnet, compte 115 logements, majoritairement des studios (16 m²) et trois T2 (29m²). Une responsable, présente aux horaires d'ouverture de la loge, assure le bon fonctionnement et l'entretien du site, offrant laverie, salle de sport, cafétéria et salle de travail.

Résidence étudiante Erwin-Guldner

4 avenue Jules-Guesde

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

La résidence comprend 150 logements étudiants à proximité directe de la gare du RER B Robinson. Une isolation spécifique, imposée dans les prescriptions environnementales de la Ville, réduit fortement l'impact des nuisances liées à la présence des voies. Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Résidence étudiante Pierre-Ringenbach

1 chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat (fac-habitat.com)

La résidence comprend 117 logements de 20m² ou 30m² chacun, deux salles communes, un bureau d'accueil, un local vélos et une laverie. Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

the 1990s, the number of people with a disability in the United States has increased by 25% (U.S. Census Bureau 2000). The number of people with a disability in the United States is expected to increase to 35% of the population by the year 2020 (U.S. Census Bureau 2000).

As the number of people with a disability increases, the need for accessible information and communication technologies (ICT) increases. The purpose of this study was to investigate the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment. The study was conducted to determine the usability of a web-based system for people with a hearing impairment.

La prévention et les aides



Aides administratives, juridiques et sociales

Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD)

2 rue du Docteur-Roux

Tél. : 01 41 87 04 60

contact@amfdidsudetouest.fr

Service d'intervention sociale et familiale à domicile.

Caisse d'allocations familiales (Caf) des Hauts-de-Seine

70-88 rue Paul Lescop

92023 Nanterre cedex

Agence à Châtenay-Malabry : 3 rue Jean-Baptiste-Clément

Accueil uniquement sur rendez-vous

Tél. : 32 30

caf.fr

Dinamic Médiation familiale

10 rue Gaston-Levy

Tél. : 01 46 01 99 19

association@dinamic-mf.fr

mediationfamiliale.info

L'association interdépartementale Dinamic Médiation familiale reçoit sur rendez-vous, au centre social et culturel des Blagis.

Service des solidarités territoriales

2/4 rue de Bone

92160 Antony

Tél : 01 55 59 44 00

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. L'accueil est assuré par l'équipe administrative pour une première évaluation et orientation. L'accompagnement est effectué par des assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale.

Maison de la justice et du droit des Blagis

7 impasse Édouard-Branly

92220 Bagneux

Tél. : 01 46 64 14 14

mjd.blagis@orange.fr et mjd-bagneux@justice.fr

Horaires d'ouverture :

- les lundis et jeudis de 9h15 à 12h et de 14h à 18h
- les mardis, mercredis et vendredis de 9h15 à 12h et de 13h à 17h

Sur rendez-vous, services d'information et de conseil juridique : association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne Adavip sud), information et prévention en matière de surendettement (association Cresus), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocat, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, droit du travail, association départementale pour l'information sur le logement (Adil 92), médiateur RATP, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, greffier du tribunal de grande instance de Nanterre, notaire, écrivain public, aide à la constitution de dossiers numériques.

Protection de l'enfance

Toute personne ou professionnel (assistante sociale, médecin...) témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être a pour responsabilité de le signaler :

- numéro vert national : 119, appel gratuit 24h/24 ;
- cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du 92 : 0 800 00 92 92, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 19h ;
- aide sociale à l'enfance (section locale) : 2-4 rue de Bône, 92160 Antony.
Tél. : 01 55 59 44 00.

Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92)

BP 30 - 10 bis avenue du Général-Leclerc

92211 Saint-Cloud cedex

Tél. : 01 41 12 83 60

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

L'Udaf défend les intérêts des familles par le biais des délégués familiaux et mène une action politique locale et départementale en faveur des familles.

Prévention et santé

L'Aubier, centre de soins psychologiques en périnatalité

121 bis avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 41 87 04 01

Rendez-vous auprès du secrétariat, du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 16h.

L'Aubier s'adresse aux familles qui rencontrent des difficultés dans les relations avec leur bébé ou pendant la grossesse. Un soutien spécifique est proposé pendant et après des hospitalisations précoces. L'Aubier relève de l'établissement public de santé (EPS) Érasme, service public de santé mentale.

Caisse primaire d'assurance maladie 92

92026 Nanterre cedex

Numéro unique : 36 46

ameli.fr

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

CAMSP & PDAP Les Loupiaux

45 avenue de la division Leclerc

92290 Châtenay-Malabry

Téléphone : 01 80 87 84 40

Courriel : secr.camsploupiaux@cesap.asso.fr

Le CAMSP est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge gratuite pour enfants présentant des difficultés de développement jusqu'à 6 ans.

Centre de la protection maternelle et infantile (PMI)

143 avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 0806 00 00 92

Uniquement sur rendez-vous

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Accueil sur rendez-vous. Possibilité d'examen médicaux et de vaccination des enfants par le médecin dans le cadre de consultations hebdomadaires et de visites à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après la naissance. La PMI organise également un bilan de santé pour les enfants de 3 à 4 ans dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

143 avenue du Général-Leclerc 92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 0806 00 00 92

Uniquement sur rendez-vous

cpefbourglareine@hauts-de-seine.fr

Le centre reçoit jeunes et adultes pour toute question liée à la sexualité et au couple. Sur rendez-vous, le centre peut pratiquer des examens gynécologiques et de dépistage ou encore prescrire et délivrer une contraception gratuitement. Les mineurs peuvent venir sans être accompagnés d'un adulte.

Centre de soins en psychopathologie pour les 15-25 ans / L'Odysée

17 avenue de Verdun

Tél. : 01 55 52 10 49

L'Odysée propose aux jeunes (avec ou sans leurs parents), aux parents des adolescents ou aux professionnels un accueil gratuit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Centre médico-psychologique pour enfants

80 rue Pierre-Vermeir

92160 Antony

Tél. : 01 56 45 18 10

Ce centre s'adresse aux enfants de 2 à 13 ans et à leur famille qui souhaitent être aidés ou conseillés pour des difficultés psychologiques. Les consultations sont effectuées gratuitement sur rendez-vous :

- lundi et mardi de 9h à 18h
- mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h

Le Relais / Clinique FSEF Sceaux

32 avenue du Président Franklin-Roosevelt

Tél. : 01 40 91 50 75

contact.dupre@fsef.net

Lieu d'accueil et d'évaluation psychologique et pédagogique pour les jeunes de 11 à 25 ans présentant des difficultés scolaires, familiales, personnelles, psychologiques, sociales, médicales.

Accueil sans rendez-vous pour les lycéens ou étudiants du lundi au jeudi de 13h à 17h et le vendredi de 13h à 16h



Accueil sur rendez-vous en matinée, pour les collégiens. Premier contact par téléphone obligatoire.

Consultations non payantes dont le financement est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France.

Relais familiaux Coup d'Pouce 92

10 rue Sintés

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 31 44 60

cdp92@apprentis-auteuil.org

coupdpouce92.org

Cette structure assure un accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratries en cas de maladie, d'hospitalisation des parents ou de problème familial.

Aides financières

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS
PETITE ENFANCE	
AIDE Caf Bébé Dom 92	<ul style="list-style-type: none"> - résider dans le département des Hauts-de-Seine - avoir un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans - bénéficier par la Caf du complément libre choix mode de garde pour l'emploi d'un assistant parental ou d'un assistant maternel agréé
SCOLARITÉ	
AIDE Ville Allocation communale d'aide à la famille	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux au 01/01/2020 - QF calculé par les services municipaux ≤ 492 € - avoir un enfant de 6 à 20 ans inscrit en établissement scolaire et non rémunéré dans le cadre de ses études
AIDE Caf Allocation de rentrée scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - ne pas dépasser 24 453 € de ressources annuelles (2016) avec 1 enfant + 5 643 € par enfant supplémentaire - avoir à charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis
AIDE Éducation nationale Prime à l'internat	prime destinée à tous les élèves boursiers nationaux qui sont scolarisés en internat ou établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
AIDE Éducation nationale Bourses nationales d'études de lycée	sous condition de ressources
AIDE Département Hauts-de-Seine Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié dans le département des Hauts-de-Seine - être français ou étranger en situation de séjour régulier, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, ne disposant pas de ressources suffisantes
LOISIRS	
Aide Ville Aide aux séjours de vacances	<ul style="list-style-type: none"> - si les séjours proposés par la Ville sont annulés en raison de la situation sanitaire - s'inscrire à un séjour de vacances directement auprès d'un organisme de séjours - être domicilié à Sceaux - justifier d'un QF ≤ à 1628,43 € calculé par les services municipaux - séjours d'une durée minimale de 6 jours consécutifs, la participation de la Ville est limitée à 21 jours consécutifs de séjours - se dérouler en dehors du cadre de vie habituel de l'adolescent - être organisés par des organismes agréés par la CAF et la DDCCS compétentes



MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
100 à 200€ par mois		Département des Hauts-de-Seine n° vert : 0 800 92 92 92 hauts-de-seine.net
de 42 € à 560 € selon le cycle scolaire et le QF	enfants ou jeunes (jusqu'à 21 ans) inscrits en établissement scolaire et non rémunérés dans le cadre de leurs études	Ville de Sceaux Tél. : 01 41 13 33 00 Formulaire disponible sur sceaux.fr
- 367,73 € pour les 6 à 10 ans - 388,02 € pour les 11 à 14 ans - 401,46 € pour les 15 à 18 ans	enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans nés entre le 16/09/2000 et le 31/12/2011	Caisse d'allocations familiales Tél. : 0810 25 92 10 caf.fr
prime d'un montant forfaitaire annuel de 258 €	élèves scolarisés au collège, au lycée ou dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	Direction académique des services de l'Éducation nationale Prime attribuée de façon automatique
en fonction des ressources et des charges de la famille	élève d'une classe de 2 ^{nde} , 1 ^{re} , terminale (conduisant à un bac ou à un brevet de technicien), dans une classe de CAP ou dans une classe préparatoire à l'apprentissage	Direction académique des services de l'Éducation nationale Dossier à retirer auprès de l'établissement fréquenté
maxi 3 500 € par année civile	jeunes âgés de 16 à 25 ans	- Misson locale Vallée Sud - Grand Paris : 01 55 59 44 95 - Service Jeunesse et prévention de la ville de Sceaux : 01 41 13 33 00
0 à 75 € selon le quotient	enfants âgés de 12 à 17 ans	Ville de Sceaux – Service Jeunesse et prévention – 01 41 13 33 00 - sceaux.fr

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS
LOISIRS	
AIDE Ville Coupon Enfants	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux - justifier d'un QF ≤ à 1 000 € calculé par les services municipaux - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville : <p>À Sceaux : Aïkido club de Sceaux, Animathèque MJC, ASAS Basket, ASBR Le Béluga, association scénique de Canne et bâton, association scénique de Karaté, association sportive Boule de Sceaux, association sportive de Lakanal, centre social et culturel des Blagis, Centre Surya Yoga, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, Les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine, Échiquier scéen, Élan gymnique scéen, Football club de Sceaux, Judo club de Sceaux, Orchestres de jeunes Alfred Løwenguth, piscine des Blagis, Sceaux arts martiaux, Tennis club de Sceaux, Sceaux tennis de table. Hors de Sceaux : ASBR sections escrime et volley, COMB sections athlétisme, roller et rugby, US METRO sections athlétisme, handball et rugby, Le plus petit cirque du monde de Bagneux, Plessis-Robinson Athletic Club (PRAC) et club meudonnais de patinage et de danse (CMPAD).</p>
AIDE Ville Coupon Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux - percevoir l'allocation de rentrée scolaire (versée par la Caf) - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville : <p>À Sceaux : Aïkido club de Sceaux, Animathèque MJC, ASAS Basket, ASBR Le Béluga, association scénique de Canne et bâton, association scénique de Karaté, association sportive Boule de Sceaux, association sportive de Lakanal, centre social et culturel des Blagis, Centre Surya Yoga, Compagnie d'arc de Sceaux/Fontenay-aux-Roses, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, Les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine, Échiquier scéen, Élan gymnique scéen, Football club de Sceaux, Judo club de Sceaux, Orchestres de jeunes Alfred Løwenguth, piscine des Blagis, Sceaux arts martiaux, Tennis club de Sceaux, Sceaux tennis de table. Hors de Sceaux : ASBR sections escrime et volley, COMB sections athlétisme, roller et rugby, US METRO sections athlétisme, handball et rugby, Le plus petit cirque du monde de Bagneux, Plessis-Robinson Athletic Club (PRAC) et club meudonnais de patinage et de danse (CMPAD).</p>
AIDE Département Hauts-de-Seine Pass+ Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - sans conditions de ressources - avoir un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, ou dans un établissement spécialisé - s'inscrire à une activité sportive et/ou culturelle proposée par une association conventionnée avec le Département
AIDE Caf Coup de pouce loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - sous conditions de ressources - être domicilié dans les Hauts-de-Seine - imprimé envoyé par la Caf - s'inscrire à une activité de loisirs ou à un séjour de vacances



MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
25 à 60€	enfants âgés de 5 à 11 ans	Ville de Sceaux Services de l'Action sportive et de l'Action culturelle et du patrimoine Tél. : 01 41 13 33 00 sceaux.fr
60€	enfants âgés de 12 à 18 ans	Ville de Sceaux Service Jeunesse et prévention Tél. : 01 41 13 33 00 sceaux.fr
- 100€ pour un élève boursier - 80€ pour un élève non boursier	tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e	Département des Hauts-de-Seine n° vert : 0 800 076 092 hauts-de-seine.fr
- 130€ maximum par enfant de 4 à 11 ans - 80€ maximum par jeune de 12 à 16 ans	enfants de 4 à 16 ans à charge	Caisse d'allocations familiales Tél. : 0810 25 92 10 caf.fr

Les infos pratiques



Accueil de loisirs des Blagis

Calendrier petite enfance et vie scolaire

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Mer 1	Ven 1	Lun 1	Mer 1	Sam 1	Mar 1	Mar 1	Ven 1	Dim 1	Mer 1	Ven 1	Lun 1
Jeu 2	Sam 2	Mar 2	Jeu 2	Dim 2	Mer 3	Mer 2	Sam 2	Lun 2	Jeu 2	Sam 2	Mar 2
Ven 3	Dim 3	Mer 3	Ven 3	Lun 3	Jeu 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3	Ven 3	Dim 3	Mer 3
Sam 4	Lun 4	Jeu 4	Sam 4	Mar 4	Ven 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4	Sam 4	Lun 4	Jeu 4
Dim 5	Mar 5	Ven 5	Dim 5	Mer 5	Sam 5	Sam 5	Mar 5	Jeu 5	Dim 5	Mar 5	Ven 5
Lun 6	Mer 6	Sam 6	Lun 6	Jeu 6	Dim 6	Dim 6	Mer 6	Ven 6	Lun 6	Mer 6	Sam 6
Mar 7	Jeu 7	Dim 7	Mar 7	Ven 7	Lun 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7	Mar 7	Jeu 7	Dim 7
Mer 8	Ven 8	Lun 8	Mer 8	Sam 8	Mar 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8	Mer 8	Ven 8	Mer 8
Jeu 9	Sam 9	Mar 9	Jeu 9	Dim 9	Mer 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9	Jeu 9	Sam 9	Lun 9
Ven 10	Dim 10	Mer 10	Ven 10	Lun 10	Jeu 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10	Ven 10	Dim 10	Mer 10
Sam 11	Lun 11	Jeu 11	Sam 11	Mar 11	Ven 11	Ven 11	Lun 11	Mer 11	Sam 11	Lun 11	Jeu 11
Dim 12	Mar 12	Ven 12	Dim 12	Mer 12	Sam 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12	Dim 12	Mar 12	Ven 12
Lun 13	Mer 13	Sam 13	Lun 13	Jeu 13	Dim 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13	Lun 13	Mer 13	Sam 13
Mar 14	Jeu 14	Dim 14	Mar 14	Ven 14	Lun 14	Lun 14	Jeu 14	Sam 14	Mar 14	Jeu 14	Dim 14
Mer 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15	Sam 15	Mar 15	Mar 15	Ven 15	Dim 15	Mer 15	Ven 15	Lun 15
Jeu 16	Sam 16	Mar 16	Jeu 16	Dim 16	Mer 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16	Jeu 16	Sam 16	Mar 16
Ven 17	Dim 17	Mer 17	Ven 17	Lun 17	Jeu 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17	Ven 17	Dim 17	Mer 17
Sam 18	Lun 18	Jeu 18	Sam 18	Mar 18	Ven 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18	Sam 18	Lun 18	Jeu 18
Dim 19	Mar 19	Ven 19	Dim 19	Mer 19	Sam 19	Sam 19	Mar 19	Jeu 19	Dim 19	Mar 19	Ven 19
Lun 20	Mer 20	Sam 20	Lun 20	Jeu 20	Dim 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20	Lun 20	Mer 20	Sam 20
Mar 21	Jeu 21	Dim 21	Mar 21	Ven 21	Lun 21	Lun 21	Jeu 21	Sam 21	Mar 21	Jeu 21	Dim 21
Mer 22	Ven 22	Lun 22	Mer 22	Sam 22	Mar 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22	Mer 22	Ven 22	Lun 22
Jeu 23	Sam 23	Mar 23	Jeu 23	Dim 23	Mer 23	Mer 23	Sam 23	Lun 23	Jeu 23	Sam 23	Mar 23
Ven 24	Dim 24	Mer 24	Ven 24	Lun 24	Jeu 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24	Ven 24	Dim 24	Mer 24
Sam 25	Lun 25	Jeu 25	Sam 25	Mar 25	Ven 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25	Sam 25	Lun 25	Jeu 25
Dim 26	Mar 26	Ven 26	Dim 26	Mer 26	Sam 26	Sam 26	Mar 26	Jeu 26	Dim 26	Mar 26	Ven 26
Lun 27	Mer 27	Sam 27	Lun 27	Jeu 27	Dim 27	Dim 27	Mer 27	Ven 27	Lun 27	Mer 27	Sam 27
Mar 28	Jeu 28	Dim 28	Mar 28	Ven 28	Lun 28	Lun 28	Sam 28	Sam 28	Mar 28	Jeu 28	Dim 28
Mer 29	Ven 29	Lun 29	Mer 29	Sam 29	Mar 29	Mar 29	Ven 29	Dim 29	Mer 29	Ven 29	Lun 29
Jeu 30	Sam 30	Mar 30	Jeu 30	Dim 30	Mer 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30	Jeu 30	Sam 30	Mar 30
	Dim 31		Ven 31	Lun 31	Jeu 31	Jeu 31		Mar 31		Dim 31	Mer 31

■ Périodes d'inscription pour les vacances depuis le Portail familles :
 Toussaint du 2 au 16/09, Noël du 23/09 au 7/10, Hiver du 12 au 25/11,
 Printemps du 20/01 au 3/02, Été du 1 au 15/03

■ Permanences du service Finances / facturation
 ■ Fermeture des crèches
 ■ Regroupement

■ Vacances
 ■ Jours fériés

Pour l'année 2021-2022, les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.
Retournée des élèves : le 2 septembre 2021,
 Sortie des élèves le 7 juillet 2022.
 Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Plan des structures d'accueil enfance et petite enfance

STRUCTURES PETITE ENFANCE

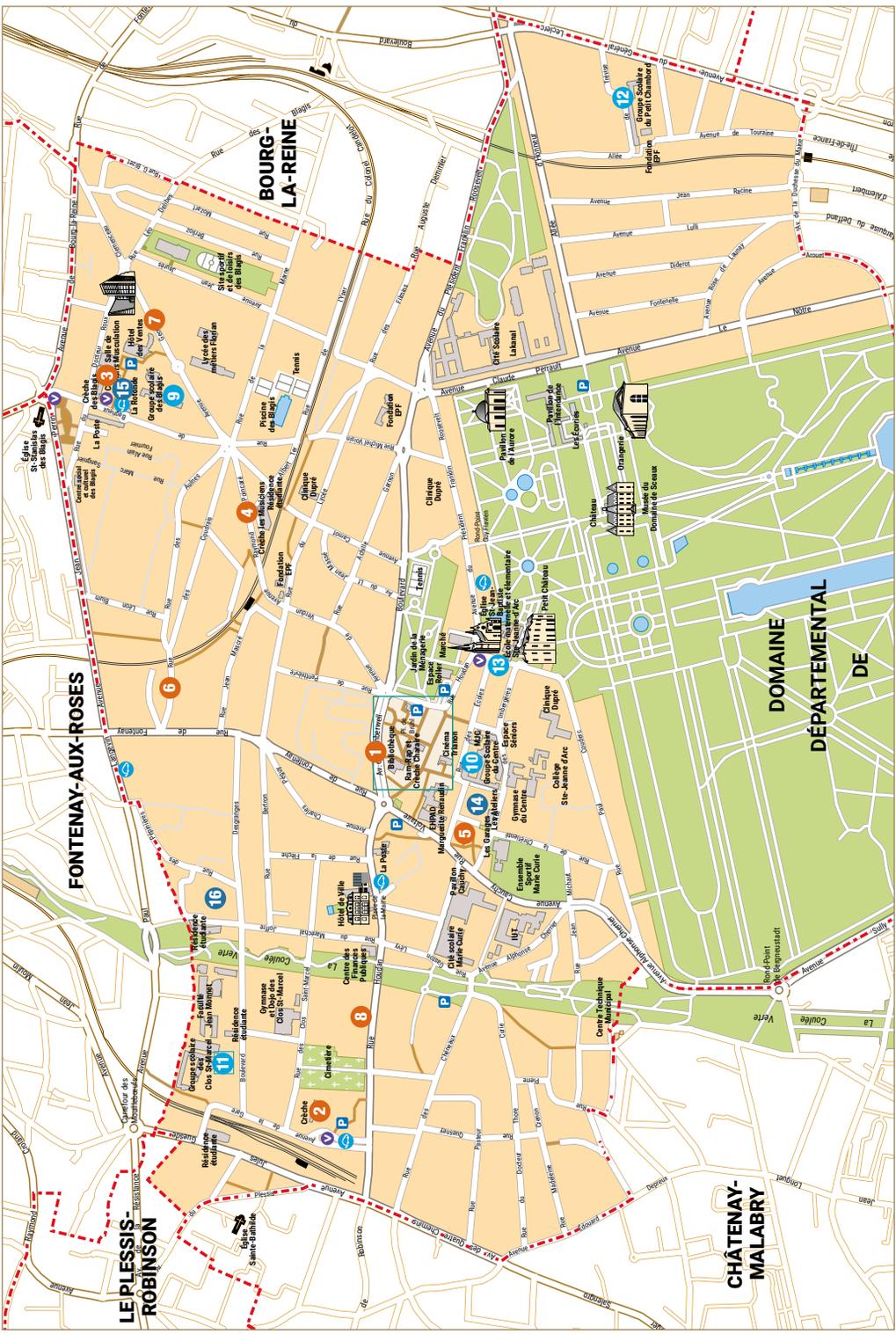
- 1 **Multi-accueil Charaire et Ram-rap**, Jardin Blanche-Le-Chevallier
- 2 **Multi-accueil de l'avenue de la Gare**, 12 avenue de la Gare
- 3 **Multi-accueil des Blagis**, 10-12 rue du Docteur-Roux
- 4 **Maison Les Musiciens**,
 - Multi-accueil **Clef de sol**, 2 rue Albert 1^{er}
 - Multi-accueil **Clef de fa**, 2 rue Albert 1^{er}
- 5 **Accueil collectif associatif Les Fripounnets**, 1 passage des Vignerons
- 6 **Accueil collectif associatif Pom' d'api**, 6 rue des Coudrais
- 7 **Accueil collectif associatif Or Haya**, 28 avenue Georges-Clemenceau
- 8 **Accueil collectif Les Petites Canailles**, 146 rue Houdan

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 9 **Écoles maternelle et élémentaire des Blagis**, 1/2 place des Ailantes
Accueil de loisirs des Blagis, 4 place des Ailantes
- 10 **Écoles maternelle et élémentaire du Centre**, 6/7 rue Marguerite-Renaudin
Club de loisirs, 8 quater rue Marguerite-Renaudin
- 11 **Écoles maternelle et élémentaire des Clos-Saint-Marcel**, 46/48 avenue de la Gare
Accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel, 46 avenue de la Gare
- 12 **École primaire du Petit-Chambord**, 6/8 allée de Trévisé
- 13 **Écoles maternelle et élémentaire Sainte-Jeanne-d'Arc**, 7 rue du Docteur-Berger

ÉQUIPEMENTS JEUNESSE

- 14 **Les Ateliers**, 20 rue des Imbergères
- 15 **La Rotonde**, 48 bis rue de Bagneux
- 16 **L'Espace-relais**, 3 square de Bretagne



FONTENAY-AUX-ROSES

BOURGES-
LA-REINE

DOMAINE
DÉPARTEMENTAL
DE

LEPLESSIS-
ROBINSON

CHÂTENAY-
MALABRY



3

15

9

6

4

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7

12

1

16

11

8

2

1

10

5

14

13

7



Accueil de loisirs

Index alphabétique

Accompagnement à la scolarité	33	Élus	6
Accueil collectif de la petite enfance	14, 84	Enseignement privé	29, 56
Accueils de loisirs	35, 44	Enseignement secondaire et supérieur	56, 66
Accueils du matin et du soir	35, 38	Espace-relais	33, 61
Activités culturelles et sportives à l'école	41	Études	39
Aides financières	76-79	Études dirigées	35, 41
Allergies alimentaires	37	Garderie du mercredi	34, 45
Allocation communale d'aide à la famille	76	Handicap	30
Assistants maternelles	19	Inscriptions scolaires	26
Associations de parents d'élèves	31	Maison de la justice et du droit	71
Assurance maladie	73	Maison des entreprises et de l'emploi	59
Assurance scolaire	27	Médecine scolaire	31
Ateliers (Les)	61	Mini-séjours	49
Bourses nationales d'études de lycée	76	Multi-accueils	14
Caisse d'allocations familiales (Caf)	71	PAI	37
Calendrier des crèches	83	Pass+ Hauts-de-Seine	79
Calendrier scolaire	83	Pause méridienne	35
Carapattes	33	Permanences en mairie le samedi matin	83
Centre de la protection maternelle et infantile	73	Prévention santé/sociale et familiale	71-75
Centre de planification et d'éducation familiale	74	Prime à l'internat	76
Centres de soins pour adolescents	74	Quotient familial	51
Classes de découverte - Voyages scolaires	49	Ram-rap	19
Commission des menus	35	Relais familiaux Coup d'Pouce	75
Conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant	7	Restauration scolaire	35
Conseil d'Enfants	7	Rotonde (La)	61
Conseils d'administration du secondaire	57	Sceaux campus	66
Conseils d'école	31	Séjours de vacances	49
Consultation médico-psychologique	72-73	Service des solidarités territoriales	71
Coup de pouce loisirs	78	Stages multisports scéens	49
Coupon Enfants - coupon Jeunes	78	Unité localisée pour l'inclusion scolaire	30
Écoles	29	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants	30

Ville de Sceaux
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   



Couverture : Antonio Borgia
Pages intérieures : Nicolas Gallon et Laurent Julliard / Contextes, Patrick Boren
Adobe stock, service Communication de la ville de Sceaux, Bertrand Guigou, Antonio Borgia

Conception et réalisation : service Communication de la ville de Sceaux - juillet 2021